

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 juillet 2025 Par suite d'une convocation en date du 18 juillet 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°D_2025_07_30_07</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absents : M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le devis pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable route du Chef-Lieu et le remplacement du poteau incendie n°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable :

- renouvellement d'une portion du réseau d'alimentation en eau potable route du Chef-Lieu, le diamètre de la colonne étant insuffisant,
- remplacement du poteau incendie n°2 route du Chef-Lieu, celui-ci n'étant plus aux normes.

Il présente le devis du 8 juillet 2025 transmis par l'entreprise BESSON TRAVAUX PUBLICS (74270 Marlioz) d'un montant de 59 147.29 € HT soit 70 976.75 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

Vu le budget principal de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'effectuer lesdits travaux sur le réseau d'eau potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du 8 juillet 2025 transmis par l'entreprise BESSON TRAVAUX PUBLICS (74270 Marlioz) d'un montant de 59 147.29 € HT soit 70 976.75 € TTC ;

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le 31/07/2025
ID : 074-217400860-20250730-D_2025_07_30_07-DE

SLOW

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 31 juillet 2025</p> <p>De sa publication : 31 juillet 2025</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 31 JUL. 2025</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 30 juillet 2025</p> <p>Le Maire,   Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL</p>
---	---

 